

Subvention à l'Union des Commerçants pour le programme «En ville de tout»

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'Union des Commerçants de Besançon et le GIE Client Roi ont organisé de septembre 1996 à juin 1997 l'opération «En ville de tout».

Cette opération avait pour but :

- de faciliter la ville,
- de positiver le nouvel espace piétonnier,
- d'animer le commerce,
- de fidéliser la clientèle,

et mettait en place plusieurs actions :

- le samedi piétonnier, le premier samedi de chaque mois,
- la navette de bus gratuite,
- le stationnement gratuit en centre- ville,

en complément des animations traditionnelles (Marché de Noël, ...).

Le financement mettait en oeuvre de nombreux partenaires et un budget important de 1 200 000 F se décomposant comme suit :

Participants commerçants	366 056 F
Région	200 000 F
Etat	100 000 F
CTB	40 000 F
Via-Stationnement	70 000 F
Chambre de Commerce et d'Industrie	40 000 F
Com'25	20 000 F
Banque Populaire	25 000 F
Caisse d'Epargne	25 000 F
Espace 3000	50 000 F
Rue Moncey	7 000 F
Ville de Besançon	230 000 F

Le déficit est pris en charge par l'Union des Commerçants et Client Roi.

La Ville de Besançon avait pris l'engagement, dès septembre 1996, de participer financièrement, sur production du bilan financier.

Après plusieurs rencontres avec les organisateurs, Union des Commerçants et Client Roi, et étude de ce bilan, et compte tenu de la participation des concessionnaires de la Ville à hauteur de 110 000 F, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer une subvention de 230 000 F à l'Union des Commerçants.

En cas d'accord, cette dépense sera imputée au compte 92.98.65748.30200 par l'inscription au budget supplémentaire de l'exercice courant d'une somme de même montant par affectation partielle de l'excédent du compte administratif 1996.

- d'autoriser M. le Maire de Besançon, l'Adjoint délégué à l'Economie, à l'Emploi, au Commerce, à l'Artisanat, à engager, dès à présent, la mise en oeuvre des animations futures, en partenariat avec les acteurs concernés.

«M. LE MAIRE : Monsieur BONNET, qu'avez-vous entendu dire ?

M. BONNET : Je n'ai rien entendu dire. Je constate que cette opération prouve que quand on fait en sorte que le stationnement soit gratuit, on a une augmentation de l'activité commerciale, donc je rappelle la proposition qui avait été faite de réfléchir à un temps de gratuité du parking Saint-Paul, voire à un temps de 20 minutes de gratuité des parkings en centre-ville pour favoriser l'activité commerciale. Cherche-t-on à favoriser l'activité commerciale ou à récupérer de l'argent par les parkings ?

M. LE MAIRE : Je pense qu'il faut les deux : si on n'a pas d'argent, on ne peut même pas faire de parking.

M. JACQUEMIN : Je suis surpris par le montant de 230 000 F. Si ma mémoire est bonne, il me semblait qu'il avait été convenu, notamment avec les Adjointes, qu'il y aurait parité entre les sommes mises par les commerçants eux-mêmes et la Ville de Besançon, ce qui amènerait plutôt la contribution de Besançon à 360 000 F. Je me plais d'ailleurs à noter ici en parallèle que moi-même j'avais pu obtenir des délégations de crédits de l'Etat pour 100 000 F et la Région a participé pour 200 000 F. Mais si la Région était sollicitée par toutes les associations de commerçants ou toutes les opérations de cette nature, où irait-elle ? L'effort de la Ville de Besançon ne me paraît pas à la hauteur d'une part des promesses et d'autre part de ce qu'elle devrait participer pour l'ensemble de l'animation commerciale «En ville de tout».

M. LE MAIRE : Je pense que les commerçants se sont bien débrouillés. Ils ont obtenu des subventions de l'Etat, de la Région, de la CTB, de la Chambre de Commerce, etc. et ils nous ont demandé de compléter pour arriver à leur financement de 1,2 MF. Pour ma part, je pense que 230 000 F c'est déjà pas mal.

M. JEANNEROT : Une précision puisque nous avons discuté il y a 15 jours encore de ce dossier avec les commerçants. Je crois qu'il faut bien tenir compte aussi des contributions de la CTB : 40 000 F et de Via-Stationnement : 70 000 F, on arrive à 110 000 F au total auxquels on ajoute notre participation de 230 000 F. Et cela représente à peu près, je le dis de mémoire, pratiquement 1 F pour 1 F comme nous nous y étions engagés.

M. DUVERGET : Monsieur le Maire, trois mots simples : je me réjouis.

M. LE MAIRE : Nous nous réjouissons avec vous».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables de la Commission du Budget et de la Commission Economie - Emploi - Tourisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 12 novembre 1997.